



# SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE



DAVID BRUGIONI

# « IL FAUT VRAIMENT AVOIR LA FOI »

INTERVIEW P5 À 7

Photo Timothy Leocini



JEAN-LUC ROMERO  
**L'EUTHANASIE  
BIENTÔT LÉGALE?**  
P27

1,60€

ÉDITO P3 • OPINION P4  
ASSEMBLÉE P8 • QUE SIGNIFIE? P10  
BRÈVES P24 • ÉDUCATION P26  
SÉLECTION SORTIES P30  
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

04 / 05 / 06 OCTOBRE 2019

# FÊTE DE LA TRANSHUMANANCE

PIETROSELLA CAMPO QUASQUARA FRASSETO

**DIMANCHE 06 OCT.  
FRASSETO**

## VISITE DE L'ESTIVE

La municipalité de Frasseto vous donne rendez-vous

**Le dimanche 6 octobre à 10h00 devant la mairie**

pour une randonnée menant à l'estive communale suivie d'un *spuntinu* convivial.

**Possibilité de randonner en 4x4 ou à cheval.**

*Réservation fortement conseillée au 07.62.83.24.04*



# SOMMAIRE

OPINION

P4

POLITIQUE **DAVID BRUGIONI**

P5



ASSEMBLÉE

P8

QUE SIGNIFIE?

P10

ANNONCES LÉGALES

P11

EN BREF ET EN CHIFFRES

P25

ÉDUCATION **PARCOURS AU MUSÉE DE BASTIA**

P27

SOCIÉTÉ **L'EUTHANASIE BIENTÔT LÉGALE?**

P27



SÉLECTION DE SORTIES

P30



# Mai più zitti

**H**è un marosulu umanu, più d'ottucentu parsoni, chì hè andatu à pichjà contr'à u scogliu Università di Corsica è u so anfitratu Landry, dumenica scorsa. Dopu à l'assassiniu di Massimu Susini più di trè simani fà, st'adunita d'umaghju in Corti era à l'iniziativa di u movimentu Core in Fronte. Eletti è militanti naziunalisti, membri di cullittivi è sindacati, ma dinò simplici cittadini isulani erani prisenti, micca solu par avè una pinsata sincera ver di u ghjuvanottu assassinatu, ma pà participà à un dibattitu più largu nant'à a « maffiosisazioni » di l'isula. A dinuncia hè stata unanima pà qualificà ssa tacca nera chì si sparghji di più in più. Da u trafficu di droga à a speculazioni immobiliari, senza scurdassi ancu, in bocca à u capimachja di Core in Fronte, Paul Félix Benedetti, di i trasporti è di a grandi distribuzioni, i settori influenzati sò numarosi. A porosità cù a mafia chì tocca tutti i movimenti pulitichi hè stata ancu amintata, senza tabù. S'elli sò stati torna parechji, l'eletti naziunalisti di a Cullittività di Corsica in prima ligna, à metta in avanti a parti di rispunsabilità maiò d'appressu à elli di u Statu di pettu à sta situazione, certi voci si sò alzati pà parlà d'amicizi anonimi scuri trà pulitichi è parsoni suspittati di fà parti di gruppi maffiosi, ma dinò di merri minacciati. Aldilà di puntà u ditu infiaratu di a colpa nant'à l'unu o l'altru, numenduli o micca, pruposti pà pruva à fà rincuà d'una certa manera a mafia sò spuntati inde l'assistenza. À mezu à quissi qui, a chjama à un boycott di i cummerci è intrapresi suspittati d'essa liati à quillu sistema, l'impegnu di l'eletti inde i tribunali amministrativi, ma dinò a pussibilità di caccià à i merri u puteri d'attribuisca parmessi di cutruiscia o di dumandà l'intruduzioni inde u Codeci penali di u delitu d'associu maffiosu. S'ellu ci voli à firmà attenti à tutti i svianzi pussibili, l'iniziativa d'un dibattitu simuli devi essa salutata. Prighendu pà un'unità tutali di u populu corsu è ùn avè micca à campà stondi di piombu eterni... ■ **Santu CASANOVA**

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS\*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia, Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA 1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 Annonces légales Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION 21, Cours Napoléon • BP 30059 • 20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

• 1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

\*Société locataire-gérante des titres et marques – Principaux associés: PA, AG, JFA, GA, PLO.

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0324 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPMR • Fondateur Louis Rioni •

ER

## Et maintenant ?

Le 26 septembre, Jacques Chirac, cinquième président de la cinquième République décède. Les médias traitent, analysent en boucle cette information à coups d'éditions spéciales, d'interviews où souvent les acteurs s'expriment précipitamment en insistant plus sur leur rapport personnel avec le défunt que sur l'héritage politique laissé en tant que conseiller, député, maire, ministre ou Président de la République.

Les uns actent simplement la mort à 86 ans d'un homme d'État et lui rendent hommage tout simplement parce que dans ces moments-là peu importe le legs, peu importe la personnalité ambiguë, mélange d'homme empathique, proche du peuple et de machine politicienne dont celles et ceux qui l'ont approché savent qu'elle pouvait écarter, terrasser pour mieux avancer tel un bulldozer.

Les autres, parce que c'est leur métier, parce qu'ils ont travaillé avec lui ou ont été des amis de trente ans, se chargent de rappeler les faits, les bienfaits et parfois -mais pas trop- les méfaits des choix et décisions de Jacques Chirac.

Une histoire de vie déroulée longuement durant plusieurs jours qui met en exergue les contradictions détonantes ou étonnantes de l'homme, résultantes de dosages politiques et politiques, d'aspirations de droite et de désirs de gauche ou le contraire, d'actes abracadabrantesques et d'affaires qui ont fait pschitt, de paroles traîtres et de mots courageux.

Pourtant, le temps d'un dernier hommage populaire, les uns et les autres se sont rassemblés faisant fi du passé. Retrouvés dans ce « Et », cette frontière invisible entre eux, très deleuzienne qui se situe entre l'image de l'homme public et celle de l'homme privé, entre la « bête » politique et le simple citoyen, entre le désintéret des uns et la reconnaissance des autres. C'est peut-être pour cela que la mort de Jacques Chirac a fait couler beaucoup d'encre, de mots.

Une page est tournée, et maintenant ? ■ **Dominique PIETRI**

**IL FALLAIT LE DIRE** *Après avoir déclaré « je comprends les inquiétudes au vu des odeurs, on peut être grossièrement rassurés en attendant des analyses plus fines »* le 27 septembre lors de

sa visite à Rouen après l'incendie de l'usine

Lubrizon, **Agnès Buzyn, ministre de la Santé et**

**des Solidarités**, a admis le 2 octobre sur l'an-

tenne de France Inter, que **« personne**

**ne sait exactement ce que**

**donnent ces produits mélangés lorsqu'ils brûlent. »** Ou

comment reconnaître qu'on a parlé sans savoir

sur un sujet on ne peut plus sensible. Il paraît

que l'ignorance est une bénédiction. Le tout est

de savoir pour qui... ■ **EP**

## EN LIBERTÉ ON NE NOUS DIT PAS TOUT...

**C'est, objecterez-vous, le lot de tout électeur.** Ou de tout cocu. Rien, notons-le bien, ne s'opposant au cumul des deux états. Pis, on nous leurre. Puis, vient le jour où des amis bien intentionnés se chargent de nous révéler un semblant de vérité. D'aucuns y mettent les formes. D'autres, plus abrupts nomment un chat un chat. Intéressée à plus d'un titre mais dernière à recevoir la lumière, la victime, (terme en usage), cherche à comprendre. Toute histoire a sa genèse. Ses raisons que la raison veut ignorer. L'incompréhensible n'est pourtant pas exception. Sans remonter à la plus haute antiquité, jugez d'un cas récent. Dans son édition du 19/09/2019 *Corse-Matin* annonçait que Jérôme Cahuzac avait postulé pour exercer à l'hôpital de Bonifacio. Simple information. Mini épisode de la triste vie d'un homme aux initiales porteuses d'un douloureux passif. Un juste, encore un, frappé par un jugement implacable. Le lendemain, BFMTV révélait: *« Jérôme Cahuzac a postulé pour un emploi au CHU de Bonifacio en Corse »*. Au CHU de Bonifacio! Sant'Ostia! Imaginez le choc de l'autochtone, se frottant les yeux après avoir pris connaissance d'un tel scoop! Nous étions sur l'île environ 340 000 habitants tenus dans l'ignorance la plus totale alors que venait de nous échoir ce 33<sup>e</sup> CHU français ... et nous l'apprenions, impromptu, via BFMTV! Media dont le sérieux et le professionnalisme ne sont plus à vanter, certes. Mais nous aurions aimé être informés en temps et lieux par un canal plus identitaire. Par ailleurs comment et pourquoi nous avoir caché cet événement, cet avènement? Ce CHU tombé du ciel qui, loin d'être une tare, est un atout pour une micro-région? Surtout si les crédits nécessaires au fonctionnement de la structure suivent l'effet d'annonce. Pourquoi, durant la gestation de ce CHU, nous avoir privés de la plus élémentaire annonce? N'étions-nous pas les premiers concernés? Cette façon de nous faire un cadeau tout en nous traitant comme quantité négligeable, ce mépris, a changé le vin d'honneur à mettre en perce en eau de boudin. Comment ont-ils osé? s'insurgerait Greta. Passons sur Mme Gourault et autres missi dominici, gens de trop bonne éducation pour parler la bouche pleine. Mais nos élus, sans remettre en cause la qualité de leur éducation, auraient pu nous « en toucher deux mots »! En laissant un media national m'apprendre que nous étions dotés d'un CHU à Bonifacio, je me suis retrouvé déshérité, fils de personne, définitivement exclu du clan...

De notre joie volée ne demeure qu'amertume. Éternelle frustration de la dernière roue du char de l'État. ■

**Paulu-Santu MUSÈ-PUGLIESI**

DAVID BRUGIONI

# «IL FAUT VRAIMENT AVOIR LA FOI»

*Élu en 2014 maire de Centuri, dans le Cap-Corse, David Brugioni dénonce depuis les pressions auxquelles il doit faire face. L'association Anticor, contre la corruption et pour l'éthique en politique, lui a décerné cette année un prix Ethique. Il raconte son quotidien et appelle à briser le silence.*

«Je me considère  
comme un lanceur  
d'alerte avec des  
responsabilités.»



Photos Christophe Giudicelli

**Centuri a fait la une des faits divers à plusieurs reprises. L'ambiance dans la commune est tendue. Votre domicile a été visé par des tirs en 2017, en 2018 les caméras de vidéo surveillance de la mairie ont essuyé des coups de feu. Comment, dans un tel climat, gère-t-on une commune ?**

C'est très difficile. On me l'a encore dit il n'y a pas très longtemps, il faut, à un moment donné, se poser la question de savoir si on n'a pas un grain. Il faut vraiment avoir la foi. Je peux concevoir que certains administrés ne comprennent pas notre politique de gestion de la commune, mais c'est une nécessité, une obligation d'avoir commencé par l'article 40\*. Tout élu responsable ou fonctionnaire peut déclencher l'article 40 s'il s'aperçoit d'une anomalie. Connaissant un peu le contexte en Corse, ce n'est pas facile. On peut appeler ça de la dénonciation pour certains. Moi, j'appelle ça du civisme et il fallait le faire.

**Concrètement, comment ces tensions influencent votre travail de maire au quotidien ?**

C'est de tout le temps être obligé de communiquer. D'expliquer la démarche que nous sommes en train de mener. Ce volet judiciaire qui a traîné pendant 5 ans, c'est un pourrissement. Et avec la désinformation que l'on connaît en Corse, le but est de déstabiliser une équipe municipale. Et c'est assez facile du moment où la justice n'a pas fait son travail. Ce n'est pas un reproche que je fais à la justice, on s'aperçoit aujourd'hui qu'elle manque de moyens.

**Ce climat impacte-t-il également votre vie privée ?**

Il a fallu que je cesse mon activité professionnelle pour des raisons de sécurité. C'est un choix que j'assume, mais ce n'est pas facile. Sans oublier la vie familiale. Qu'on le veuille ou non, ce climat de tension, de pressions que l'on a au quotidien fait que là aussi on en paye les conséquences, avec le temps.

**Avez-vous déjà pensé à démissionner ?**

Au tout début, absolument pas, cela ne m'a même pas traversé l'esprit. Le tir visant ma maison familiale m'a même renforcé. Après les tirs contre la façade de la mairie, et au vu de l'absence du soutien de l'État dans notre démarche, une partie du conseil municipal a envisagé de démissionner. On s'est posé la question à plusieurs reprises. Puis il y a eu mon intervention, lors de la venue du Président de la République à Cozzano et la rencontre avec le direc-

teur de cabinet à l'Élysée. La motivation pour la démission, c'était ce sentiment d'abandon, d'être tout seuls. Aujourd'hui, je ne vous cache pas que l'on ne se sent pas appuyé et soutenu, mais est-ce le rôle de l'État de nous soutenir ? Je n'en sais rien. La problématique est la même au niveau national. Dire que nous sommes soutenus par l'État, je ne pense pas.

**Vous êtes un des rares élus en Corse à avoir pris la parole pour dénoncer des pressions à votre rencontre, vous avez reçu pour cela le prix Éthique remis par l'association Anticor. Pourquoi avoir pris cette décision de parler publiquement ?**

À un moment donné, on prend nos responsabilités. On connaît le contexte local. Si on ne dénonce pas, on est complice. Si on a médiatisé autant, c'était également une forme de protection. Ça n'a pas empêché que l'on tire sur les caméras de la mairie. Le rapport de force est toujours là, mais le fait de briser l'omertà est une nécessité.

**Il vous arrive parfois de regretter votre décision ?**

Si je regrette, c'est uniquement pour ma femme et mes enfants. C'est bien un système mafieux qui vient s'en prendre à votre famille. Ce n'est pas une querelle de voisinage. Quand on touche votre famille, c'est le seul moyen pour vous briser. Ma famille n'a pas demandé cela. Pourquoi s'en prendre à elle ? Parce qu'il faut me faire lâcher. Pourquoi il faut me faire lâcher ? J'attends que la justice fasse son travail. Après, je ne regrette pas de l'avoir fait parce que je pense que c'était une nécessité, une obligation de le faire. Si on n'arrive pas à le faire quand on a la responsabilité et le courage de le faire, qui va le faire ?

**Aujourd'hui, que devrait faire l'État pour défendre les maires ?**

Je pense que l'État a une obligation, c'est dans la loi de défendre les personnes qui sont dans une démarche citoyenne. Je me considère comme un lanceur d'alerte avec des responsabilités. Quand les lanceurs d'alertes sont simples citoyens et qu'ils n'arrivent pas à faire aboutir les choses, on peut le comprendre par le manque de moyens. Mais quand vous avez des élus qui ont une responsabilité et qui font remonter le bon droit, l'État n'a pas d'autre choix que de nous suivre dans notre démarche. C'est ça que nous ne comprenons pas. D'un côté l'État vous demande d'appliquer la loi et d'un autre côté, vous ne vous sentez pas trop appuyé.

\*Peu après son arrivée à la mairie en 2014, la nouvelle équipe municipale a, en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale, déposé plainte pour dénoncer des irrégularités et des infractions, notamment en matière d'appel d'offres ou de cession de terrains communaux. Elle a depuis déposé une autre plainte, avec constitution de partie civile.



*« D'un côté l'État vous demande d'appliquer la loi et d'un autre côté, vous ne vous sentez pas trop appuyé. »*

**Certaines compétences détenues par les maires, comme l'urbanisme peuvent être considérées comme sensibles. Faut-il supprimer cette compétence pour les communes ?**

Vu la conjoncture, vu ce qu'il se passe, effectivement il faudrait supprimer cette compétence urbanisme. Mais d'un autre côté, si on nous donne les moyens de pouvoir assumer ce genre de pression, avec des élus responsables, il ne faudrait pas nous l'enlever. Il est vrai, je me contredis, mais quand on a les responsabilités et que l'on veut assumer cette compétence, il ne faut pas nous l'enlever, car nous sommes les plus à même de savoir comment gérer notre territoire. À condition que l'on montre de la probité. Je comprends aussi certains élus qui subissent des pressions. Le fait de dire « votre permis ne passera pas », on en paye les pots cassés.

**Le 29 septembre, le mouvement indépendantiste Core in Fronte a organisé à Corte un débat sur l'emprise de la mafia sur la société corse. 800 personnes étaient présentes. Ça vous inspire quoi ?**

J'ai entendu pas mal d'anciens militants évoquer les pressions, le système mafieux en place et qui malheureusement est enraciné. Je suis fier d'avoir participé à cette réunion. Le combat continue.

**Selon vous, les mots prononcés durant ce débat vont-ils se transformer en actes concrets ?**

Le signal a été fort. En tant que maire, je l'ai dit haut et fort : « les pouvoirs régaliens de l'État ne s'appliquent pas » et c'est ce que j'ai entendu à plusieurs reprises durant ce débat. C'est un peu un paradoxe : des nationalistes qui disent à l'État qu'il ne fait pas son travail. J'ai aussi entendu dire : « si l'État ne fait pas son travail, qu'il nous donne la responsabilité de le faire ». Quand nous sommes des élus responsables et si on nous donne les moyens de faire la loi, alors à ce moment-là nous la ferons, mais la loi par le droit. Pour ma part, en tant qu' élu, je voudrais que l'État fasse appliquer les lois. C'est tout ce que je demande. Il va falloir encore combien de morts en Corse pour que l'État prenne ses responsabilités ? En tant qu' élu, j'ai pris les miennes.

**Vous espérez une mobilisation de population corse ?**

J'espère. Aujourd'hui le signal a été lancé. On ne peut pas rester silencieux. Il faut dénoncer les dérives. Parce que plus ça va, plus

ça empire. Aujourd'hui, tout le monde est en danger. Les lanceurs d'alertes sont en danger, mais rien n'est fait pour les protéger. Pourtant il existe une loi. Concernant l'avenir de la société corse, je serais inquiet si rien n'est fait. Je pense qu'aujourd'hui avec la mobilisation on aura peut-être des résultats. Moi, j'y crois.

**Vous êtes maire d'une petite commune rurale de 221 habitants qui compte 85 résidences principales et 246 résidences secondaires. Il existe de nombreux exemples partout en France des problématiques rencontrées par les petites communes en ce qui concerne la gestion du tourisme. Qu'en est-il à Centuri ?**

C'est un problème de financement. Par exemple, si on prend la gestion de l'eau : nous avons deux réservoirs de 100m<sup>3</sup>, c'est rien, pour une population qui est multipliée par 4 l'été. Les difficultés d'approvisionnement sont là. Il nous faudrait 1,4 M€ pour mettre en sécurité le réseau existant. On nous répond qu'il n'y a plus d'argent dans le PEI et qu'il faudra attendre le prochain. On a, aussi, des difficultés pour faire appliquer les pouvoirs de police. Nous n'avons pas les moyens d'ouvrir un poste de policier municipal. Les effectifs de la gendarmerie nationale ne sont pas nombreux dans le Cap Corse. Quand vous avez un problème sur la commune, il leur faut 45 minutes pour être sur place, s'ils ne sont pas déjà sur une autre intervention.

**Comment voyez-vous le développement du Cap Corse ?**

Il faut qu'il y ait une certaine cohérence. Parler du tourisme, de développement dans le Cap Corse, c'est très bien, mais il faudra travailler sérieusement sur les voies de communication. Quand des travaux s'éternisent à l'entrée Est ou Ouest, on se retrouve enclavé. Le débat doit être lancé sur les réseaux routiers. Il y a 30 ans, il fallait seulement une heure pour se rendre à Bastia, aujourd'hui l'été vous ne vous déplacez plus. La saisonnalité touristique juillet-août fait que l'on sature. Il faudrait étaler la saison sur toute l'année. C'est un travail qui commence à être mis en place, notamment avec le cyclotourisme. Concernant la désertification dans le rural, c'est difficile de trouver la solution. Ce n'est pas dans le BTP qu'on trouvera la solution, comme on peut l'entendre au quotidien. Il faut pouvoir fixer les populations, créer de l'emploi et quand on en a l'occasion, il faut nous en donner les moyens. ■

*Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI*

ASSEMBLÉE

## METTRE DES MOTS SUR LES MAUX



**Au vu de l'actualité, la session de rentrée de l'Assemblée de Corse a exceptionnellement débuté par un long débat sur le regain de violence.**

**Durant plus d'une heure, les six groupes se sont exprimés sur l'alarmante situation que connaît l'île.**

«**Camus nous le dit** : "Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde". C'est la raison pour laquelle les dérives que connaît la Corse sont, il faut le dire clairement, de nature mafieuse. » C'est par ces mots que Jean-Guy Talamoni a ouvert la session de l'Assemblée de Corse du 26 septembre. Face au regain de violence de ces dernières semaines, alors que la veille, des personnalités de la société civile de différents horizons ont annoncé la création d'un collectif anti-mafia, il était impensable pour le président de l'Assemblée que la session de rentrée se déroule normalement. En guise de préambule, un long débat sur la violence s'est ainsi invité dans l'hémicycle. «*La mafia, ce n'est pas seulement le banditisme organisé. Deux autres éléments sont nécessaires pour la caractériser : le lien avec l'économie et celui avec la politique*», dit-il. Soulignant le fait qu'il n'est plus possible de fermer les yeux et rester silencieux, dénonçant «*les échecs*» de l'Etat, «*en charge de ce domaine*», durant quatre décennies, il lance : «*Il faut dire à notre peuple que les élus corses sont conscients, décidés, debouts. Et qu'ils vont se donner les moyens pour lutter contre un péril mortel pour la Corse*». Quelques instants plus tard, Jean-Martin Mondoloni, président de Per l'Avvene, insiste sur la nécessité de «*mettre des mots sur des réalités. Il est question que nous débattions sur un contexte «mafieux ou pré-mafieux*». Je pense que nous ne pourrons pas faire l'économie de tomber d'accord sur cette sémantique au risque de nous perdre dans des termes génériques, tant il est vrai que la violence est multiforme, multisectorielle et donc multifactorielle. Il y a mille causes de violences que nous pourrions dénoncer, et autant de solutions. L'écueil qu'il va donc falloir éviter, c'est d'avoir un débat de portée générale.» Derrière lui, Anne-Laure Santucci, conseillère territoriale de Femu a Corsica entend lancer un appel : «*Nous pouvons inverser les valeurs, ouvrir les yeux, libérer les paroles pour agir contre ces dérives. En Corse, tout le monde se connaît, cette proximité est une faiblesse, transformons-la en force pour la jeu-*

*nesse, son avenir. La peur doit changer de camp*». Des mots qui trouvent un écho dans un long plaidoyer de Julia Tiberi, du Partitu di a Nazione Corsa. «*Notre société traverse une crise avec ce regain de violence. Il existe un silence qui devient mortifère, et je pense pour ma part que nous portons tous en nous une part de responsabilité*», cingle la jeune conseillère territoriale. Sur les bancs de la Corse dans la République, Pierre Ghionga se dit «*atterré par la violence qui secoue l'île*». Pour autant, il conteste les termes de «*mafia*» et «*omertà*» : «*Il y a du grand banditisme en Corse mais pas de mafia. Je me demande si l'utilisation de ce terme n'est pas fait pour nous faire avoir des méthodes judiciaires d'exception et ça, je le refuse [...]* La Corse est surtout l'île où on parle beaucoup et beaucoup trop». Du côté de Corsica Libera, Petr'Antò Tomasi souhaite «*qu'une étape soit franchie dans l'appréhension de ce problème et dans la volonté de le régler. Il faut que chacun à sa place prenne ses responsabilités. D'abord l'Etat. Ce n'est pas pour se désresponsabiliser, c'est au contraire pour fixer où sont les responsabilités des uns et des autres*». Jean-Charles Orsucci, président du groupe Andà per Dumane, tout en concédant qu'il existe «*des dysfonctionnements dans les services de l'Etat, au niveau de la police et de la justice*» exprime la conviction que «*si nous devons exercer ces missions-là, ce serait encore plus catastrophique. Nous avons besoin aujourd'hui d'un Etat fort*».

Le mot de la fin revient au président de l'Exécutif. «*Nous avons les uns et les autres pleinement conscience des responsabilités individuelles et collectives qui sont les nôtres, mais il ne peut pas y avoir d'homme providentiel ou de solution toute faite*», prévient Gilles Simeoni en concluant : «*Ce qui est souhaitable et indispensable, c'est qu'à partir d'aujourd'hui nous essayons d'initier ensemble un chemin qui permette aussi vite que possible de rompre avec les logiques criminelles et mortifères, et de faire triompher les forces de la vie*». ■ Manon PERELLI

COLLÈGE DES PADULE À AJACCIO

## QUID DE SA DÉSAFFECTATION ?

**La conseillère territoriale de la Corse dans la République, Isabelle Feliciaggi, a entendu faire un point sur le sujet, déjà objet d'un récent courrier du maire d'Ajaccio, lors de la séance de questions orales de la session de septembre**

**Quelques jours après la rentrée scolaire** et l'ouverture du nouveau collège du Stiletto, Isabelle Feliciaggi, conseillère territoriale de la Corse dans la République et conseillère municipale d'Ajaccio, a profité de la séance de questions orales à l'Assemblée de Corse, le 26 septembre dernier, pour interroger l'Exécutif sur la désaffectation de l'ancien collège des Padules. « Cette question fait suite au courrier du 30 juillet dernier dans lequel le maire d'Ajaccio vous demandait des informations sur les délais impartis de mise en œuvre des procédures de désaffectation », a-t-elle indiqué en notant que « ce courrier est à ce jour toujours sans réponse ». Précisant que « la ville a l'intention de réaliser un boulo-drome » ainsi que « de loger certains services et même de proposer des locaux au monde associatif » dans les locaux de l'ancien collège, elle a rappelé qu'en avril dernier les services de la Collectivité de Corse « avaient confirmé qu'une délibération de désaffectation serait à l'ordre du jour de la session de juillet » et que celle-ci n'a pas été inscrite à l'agenda de la session de septembre. « Ne me laissez pas penser que cet oubli est volontaire à quelques mois des élections municipales pénalisant délibérément de nombreux boulistes et le monde associatif ajaccien, ce serait un choix pour le moins injuste », a-t-elle avancé en demandant « quand cette simple délibération pourra-t-elle être proposée ? ».

Qualifiant cette interprétation de « particulièrement spécieuse » le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni a affirmé en retour : « Les services de la Collectivité de Corse ont engagé toutes les diligences y compris aux plans technique et juridique notamment en s'adossant au précédent de la désaffectation du collège du Finosello qui avait pris plus de temps. L'instruction a été donnée d'aller le plus vite possible ». Rappelant toutefois que la procédure « est très formaliste, et lourde au plan juridique » il a indiqué « qu'elle implique un arrêté de désaffectation de la part de la préfète de Corse qui a été saisie à cette fin ». « Dès que celui-ci interviendra, il faudra une délibération de l'Assemblée de Corse. J'ai insisté pour que cela puisse intervenir, je l'espère, lors de la prochaine session », a-t-il encore souligné avant de conclure : « Nous sommes désireux que cette opération aille le plus vite possible pour l'intérêt de la commune et des Ajacciens, comme nous l'aurions été pour n'importe quelle autre commune de Corse ». ■ MP

## LES DÉCHETS REVIENNENT SUR LE TAPIS

**La séance de questions orales du 26 septembre a été l'occasion pour Andà per dumane d'interroger l'Exécutif sur les suites de la sempiternelle crise des déchets et de l'étude lancée pour la construction d'un nouveau centre de traitement des déchets à Moltifao.**

**Craignant le spectre** d'une nouvelle crise des déchets et rappelant que « le centre de Prunelli-di-Fium'Orbu a fermé ses portes » alors que « celui de Viggianello devrait fermer prochainement », Catherine Cognetti-Turchini, élue du groupe Andà per dumane, a voulu revenir, lors de la séance de questions orales, sur un sujet désormais coutumier dans l'hémicycle. « Nous sommes d'accord pour dire que si seul l'enfouissement est retenu, il faut trouver de nouveaux sites. Nous sommes également d'accord pour dire qu'il est difficile de faire accepter les déchets à la population. Mais cette acceptation est rendue d'autant plus difficile que le choix des sites est fait sans concertation avec les maires, élus locaux et population », a-t-elle déclaré en faisant référence au projet de centre à Moltifao.

« Comptez-vous associer les élus au choix des prochains sites d'enfouissement afin de ne pas sélectionner des projets qui seraient des aberrations environnementales ? », a-t-elle lancé en poursuivant : « Êtes-vous prêt à analyser l'ensemble des solutions techniques et scientifiques existantes, seules à même d'aboutir à la résolution de la crise et à une optimisation du traitement des déchets en Corse ? ». Rappelant que sous la majorité actuelle un plan d'action s'appuyant sur « des choix majeurs » a été largement approuvé par l'Assemblée, François Sargentini, président de l'Office de l'environnement de la Corse, a rétorqué : « Vous continuez à entretenir un certain flou sur le plan et la période intermédiaire qui, je dois le reconnaître, est plus problématique puisqu'elle ne pourra être gérée qu'à partir des structures actuelles. Vous affirmez que les décisions seraient prises en catimini, or vous le savez très bien, jamais il n'y a eu autant d'échanges entre les différents acteurs ». Faisant référence aux différentes études en cours autour du site de Moltifao, il a martelé que

« ce qui dictera la décision définitive, c'est le rendu et les conclusions du cabinet d'étude et rien d'autre », insistant sur le fait que « s'il était démontré une impossible faisabilité, le centre de Moltifao ne se fera pas ». « Cette ligne de conduite prévaudra pour toutes les structures nécessaires à la question du traitement des déchets », a-t-il également précisé avant de conclure : « Le plan territorial de prévention et de gestion des déchets et le plan territorial d'actions en faveur de l'économie circulaire [...] sont en cours d'élaboration. Ils étudient les différentes solutions possibles des points de vue technique, économique et environnemental. Nous en diffuserons les résultats courant 2020 ». ■ MP

Photo Marion Patris de Breuille



### « VENT DEBOUT »



**Réglementations, lois, décrets, plans sociaux, voire état des routes ou discours politique, beaucoup de choses incitent des gens à déclarer qu'ils y résisteront corps et âme... Il est désormais courant de dire d'eux, quand ils ne le disent pas eux-mêmes, qu'ils sont «vent debout» contre le problème qui les touche. Mais que signifie au juste cette expression ?**

Avant de truster les gros titres et les déclarations enflammées sur les réseaux sociaux, c'est une expression nautique, qui date de la marine à voile. Crucial pour ce type de navigation, l'angle que forme l'axe longitudinal du bateau avec le vent est appelé «allure». De manière très simplifiée, on part du principe que plus le cap du bateau est éloigné de la direction du vent, plus l'allure lui est favorable. Entre l'orientation du bateau dos au vent et celui où il lui fait face, l'allure passe successivement de «vent arrière» à «grand largue», puis «largue», puis «travers», puis «près bon plein», puis «près», puis «près serré». Enfin, quand l'étrave pointe directement dans la direction du vent, on dit que le bateau est «face au vent», ou «boute au vent» ou encore «vent debout». S'il n'a pas acquis suffisamment de vitesse pour virer de bord, il est à ce moment-là privé de toute capacité de manœuvrer, puisque sans force motrice aucune. Le seul choix immédiat offert au barreur se résume alors à se laisser pousser en arrière, «culer» en termes marins, ou «abattre», soit s'éloigner du vent, pour que le vent remplisse à nouveau les voiles. Inutile de dire que se retrouver vent debout n'a rien d'un objectif particulièrement attrayant, sauf dans le cas de manœuvres bien spécifiques telles que le hissage des voiles, ou quand une immobilité relative est recherchée. Naviguer au plus près, louvoyer, tirer des bords, c'est avancer contre le vent, peut-être de manière inconfortable et indirecte, mais c'est progresser...

En revanche, être vent debout n'a rien d'une marque de détermination ou de courage. C'est le constat de l'impuissance, voire de l'incompétence, la certitude qu'il va falloir céder ou tout au moins en rabattre. Clamer qu'on est vent debout, c'est annoncer le recul, l'inéluctable changement d'orientation aux allures de capitulation... En somme, c'est souffler dans un violon.

Est-ce bien là le sens que veulent donner à l'expression ceux qui l'emploient? ■ Eric PATRIS

# INFORMATIONS RELATIVES AUX ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Dans le souci de maintenir le service de qualité  
que nous assurons pour les annonces  
qui nous sont confiées, nous nous vous rappelons que c'est désormais  
**le mardi avant 16 heures impératives**  
que nous devons recevoir vos annonces.

Merci de veiller tout particulièrement à vos insertions  
avec devis préalables ou conditions particulières...

**Pour joindre Albert Tapiero au service annonces judiciaires et légales**  
tél. 04 95 32 89 92 – mail: al-informateurcorse@orange.fr  
**et Bernadette Benazzi à notre secrétariat-comptabilité**  
tél. 04 95 32 04 40 – mail: gestion@corsicapress-editions.fr



## Bulletin d'abonnement

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à :  
ICN CorsicaPress éditions • Immeuble Marevista • 12, Quai des Martyrs • 20200 Bastia

### JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **60€**       Pour un an à la version web pour **30€**  
 Pour un an à la version papier plus version web pour **65€**

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client,  
j'indique mon adresse e-mail (en capitales) :**

EMAIL : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN

J'accepte de recevoir les informations d'ICN  Oui  Non  
et de ses partenaires  Oui  Non

**Ci-joint mon règlement par :**

Chèque à l'ordre d'ICN  Carte bancaire

N° :

Expire fin : \_\_\_\_\_ Clé : \_\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



## DROIT VOISIN

### Vers un bras de fer Google vs éditeurs de presse?

**Adoptée le 23 juillet dernier**, en un temps record (la France a été le premier pays à transposer le texte portant réforme de la directive européenne sur le droit d'auteur, approuvé en septembre 2018 par le Parlement européen) la loi créant un droit voisin du droit d'auteur au profit des éditeurs et des agences de presse, est déjà mise à l'épreuve des faits... du prince. Ou plutôt d'un roi du Net. L'instauration de ce droit voisin devait permettre aux éditeurs et agences de presse d'obtenir une rémunération pour la reprise de leurs contenus sur les plateformes en ligne et les agrégateurs, afin de compenser la perte de leurs recettes traditionnelles qui ont diminué à mesure que croissaient les revenus issus de la publicité en ligne, captés par des poids lourds tels que Google ou Facebook. En effet, si elle ne fait plus recette auprès des annonceurs publicitaires, il n'en reste pas moins que l'information est une des principales raisons de la consultation de sites. La loi était donc censée garantir un rééquilibrage des plateaux de la balance. Toutefois, le 25 septembre, Google a fait connaître ses conditions en annonçant de nouvelles règles, applicables en France pour la fin octobre: il revient, selon Google, aux éditeurs de presse basés en Europe de décider individuellement, si, en France, les extraits de leurs informations [textes, vidéos...] apparaîtront à côté des liens renvoyant vers leurs sites. S'ils acceptent, ils renoncent à être rémunérés. Pourquoi faire compliqué quand on peut trancher net, après tout? Une manière «*purement unilatérale*» non seulement d'envisager mais d'imposer les «*règles du jeu*» a réagi le Premier ministre, Edouard Philippe, formant le vœu qu'il s'agisse, de la part de Google, d'une «*erreur d'appréciation et non une volonté d'engager une épreuve de force avec la France et surtout avec l'Europe*». Les premiers intéressés, eux, y voient cela dit une tentative de coup de force assortie d'une manœuvre de division. Ainsi l'Alliance de la presse d'information générale, qui réunit plus de 300 quotidiens et hebdomadaires, dénonce une «*décision qui n'a donné lieu à aucun échange ni aucune concertation*», ressemble fort à «*un véritable contournement de l'esprit de la loi française et plus largement de la directive européenne*» et «*marque, encore une fois, la volonté de Google de ne pas respecter les règles et d'abuser de sa position dominante pour imposer sa propre loi*». Pour son président, Jean-Michel Baylet, la réponse ne saurait être que collective, solidaire, afin de «*tout mettre en œuvre pour qu'un véritable partage de la valeur avec les plateformes et les principaux acteurs numériques devienne une réalité*». ■ PMP



## ECONOMIE/LOGEMENT

### La pierre, investissement toujours prisé des Français

**À l'occasion du lancement** de la semaine de l'immobilier, organisée du 30 septembre au 5 octobre, les Notaires de France dévoilent les résultats d'une étude inédite sur les nouveaux comportements des Français face à l'immobilier réalisée par Harris Interactive du 28 juin au 8 juillet 2019 auprès d'un échantillon national représentatif de 1505 personnes. Il en ressort que pour 87% des personnes interrogées (de 83% en Grand Est et Occitanie à 90% en Île-de-France), acheter un bien immobilier pour y habiter est une perspective enthousiasmante; et que la pierre constitue toujours un bon investissement. Ils sont par ailleurs par ailleurs 72% à considérer qu'il faut «*absolument*» être propriétaire avant la retraite: plus affirmée dans le Grand Est (78%) cette conviction est un peu moins partagée par les habitants de Paca-Corse (69%) et surtout d'Occitanie et Normandie (66%). Principale motivation d'un achat, l'accès à la propriété, tout simplement, motif cité en tout premier lieu (40%). Vient ensuite le désir de se loger mieux (39%), puis le travail ou les études (34%). Il apparaît que la vente d'un logement immobilier se justifie d'abord par l'envie de trouver un logement plus grand (33%) puis de changer de ville ou de région (29%) ce dernier motif étant bien plus fréquemment avancé en Paca-Corse (41%). Si 76% des Français sondés se disent prêts à consacrer un budget mensuel à l'achat d'un logement, cette intention est moins marquée Centre-Val-de-Loire et Occitanie ou encore en Paca-Corse: 32% à 31% des personnes sondées n'y envisagent pas du tout de le faire contre seulement 16% en Île-de-France. Outre le logement à usage d'habitation, l'étude s'intéresse également aux résidences secondaires: 11% des Français en possèdent une (la proportion monte à 36% chez ceux qui présentent les revenus les plus élevés) et en sont propriétaires-bailleurs (33% pour les personnes aux revenus les plus élevés). Il apparaît que l'âge moyen de l'acquisition du premier logement est de 32 ans, avec un pic entre 25 et 30 ans (41% des réponses). Enfin, à la question «*pour quelles raisons n'êtes-vous propriétaire de votre logement?*», 59% de l'ensemble des sondés mettent en avant le manque de moyens, qui est invoqué cela dit par 67% des répondants de Paca-Corse. ■ PMP

# 26

Les chiffres de la semaine

viles universitaires françaises participaient en 2018 à l'opération Nuit des étudiants du Monde, destinée à souhaiter la bienvenue aux étudiants internationaux. Organisatrice d'une soirée d'accueil depuis 2017, l'Université de Corse a obtenu cette année le label Nuit des étudiants du Monde.

# 1 811 618

Les chiffres de la semaine

passagers, à l'entrée et à la sortie, en août 2019 soit une petite progression sur un mois de 0,5% indique l'Observatoire régional des transports de Corse. Les trafics de la très haute saison (juillet et août) reculent de 2,4% par rapport à 2018, année record en termes de trafics-passagers

# 766 807

Les chiffres de la semaine

passagers aériens transportés à l'arrivée et au départ en août 2019, soit une très légère progression de 2,6% par rapport à 2018 et un nouveau record mensuel, note encore l'Observatoire régional des Transports de Corse. La hausse est de 1,7% pour les trafics français et de 6,2% sur les trafics étranger

## POLITIQUE/FONCIER

### Ajaccio: concertation autour des baux de Sevani

Le problème n'a rien de nouveau. Le hic tient d'ailleurs à ce qu'il dure depuis maintenant 50 ans. Entre 1969 et 1985, en effet, les municipalités successives ont accordés par bail, à des familles ajacciennes, la jouissance de lots situés sur le domaine communal, au lieu-dit «plage de Sevani» sur le site de Capo di Feno. À l'époque, demeurait encore une culture du vrai «cabanon» sans prétention où l'on venait passer un week-end en mode Robinson, avec famille et amis, autour d'une oursinade, par exemple. C'est ainsi que 139 baux individuels, précaires et révocables, ont été consentis, avec une constructibilité réduite à l'implantation de structures légères de type «abri de jardin». Mais au fil des ans, des constructions en dur ont été réalisées, sans autorisation légale: il a été recensé 80 constructions, n'ayant jamais été déterminées juridiquement quoiqu'assujetties à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Un imbroglio qu'avait essayé de démêler la municipalité en 1989 à travers la création d'un lotissement communal régulier de 180 lots, avec participation financière de chaque preneur, démarche retoquée par la Préfecture, en vertu de l'incompatibilité du projet avec la loi littoral du 3 janvier 1986. Actuellement, seuls 70 baux sont jugés conformes par le trésorier du Grand Ajaccio en charge du recouvrement sur le paiement du loyer annuel des baux. Début 2018, une mission municipale s'attelait au sujet. Après un état des lieux, nécessaire à l'élaboration de plans de mise en conformité, une concertation a débuté. Au terme d'une réunion d'échanges, le 24 septembre, qui a permis de lister différentes hypothèses (de la création de baux emphytéotiques à la cession par vente après viabilisation à la charge des bénéficiaires) il a été décidé de mettre en place, dès ce mois d'octobre, une commission ouverte, afin de répertorier l'occupation réelle des lots puis d'engager une discussion entre toutes les parties prenantes\* en vue d'arrêter le procédé le plus consensuel possible. Mais, a précisé le maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, «*Quelle que soit la solution qui sera retenue, celle-ci ne pourra être mise en œuvre qu'à la condition expresse qu'aucune nouvelle construction, ou travaux relevant d'une autorisation ou d'un permis de construire au titre du code de l'urbanisme, ne soit réalisée*». ■ AN

\* Bénéficiaires des baux, association pour la défense et le développement du site de Capo di Feno, services préfectoraux, parquet d'Ajaccio, DDTM, services foncier, financier et juridique de la commune.

## AMÉNAGEMENT/ACCESSIBILITÉ

### Vous avez la parole...

Que l'on soit ou non en situation de handicap permanent, blessé temporairement, à vélo, avec une poussette, transportant une valise ou effectuant une livraison, la question de l'accessibilité d'un commerce, d'un lieu culturel ou d'un bâtiment public concerne a priori tout le monde. Malgré la loi du 11 février 2005 qui consacrait le principe «*d'accessibilité généralisée sans rupture de la chaîne du déplacement*», dans certaines villes, se déplacer relève encore trop souvent du parcours d'obstacles, quand ce n'est pas de la mission impossible. À l'approche des élections municipales de 2020, l'Association des paralysés de France (ADP)/France handicap a voulu connaître le ressenti des Français, quelle que soit leur situation, sur le bien-vivre dans leur commune: rencontrent-ils, au quotidien, des difficultés, des obstacles, en matière de déplacements, d'accès aux commerces, soins, logements, loisirs, démarches? Autant de questions auxquelles chacun est invité à répondre sur internet, en participant à l'enquête ADP/France handicap-lfop «*Votre ville est-elle facile à vivre au quotidien?*» en complétant un questionnaire anonyme. L'enquête est en ligne jusqu'au 30 novembre. ■ AN

Savoir + ou participer: [www.apf-francehandicap.org](http://www.apf-francehandicap.org)

## SOCIÉTÉ/VIE LOCALE

### Renouer du lien en fêtant la transhumance

Nombre de villages corse se désertifient, du moins une fois l'été fini, et le peu d'habitants qui continuent à y résider à l'année ont peu, voire pas de contact avec les habitants des villages voisins. Si les phénomènes de repli, d'isolement ou de «chacun pour soi» sont bien loin d'être endémiques à la Corse, ils y deviennent vite palpables, tout particulièrement dans les communes peu habitées. Autrefois, un lien se maintenait entre les villages, par le biais de la transhumance, lorsque les bergers des communes «du bas» traversaient les villages «du haut» pour conduire les bêtes vers les estives en mai, puis les ramener au bercail à l'approche de l'automne. Les bergers se sont il est vrai faits plus rares. Mais la commune de Pietrosella, quoique plus connue désormais pour ses plages, est en passe de renouer avec le pastoralisme avec l'installation d'un jeune éleveur caprin sur son territoire. Elle a souhaité, aussi, se reconnecter avec «*la mémoire des temps de transhumance*», retisser le lien entre ses habitants comme avec ceux des villages voisins autour d'une fête culturelle, historique, ludique et conviviale. Associée aux communes de Quasquara, Campo et Frasseto, elle organise du 4 au 6 octobre une fête de la transhumance: conférences, marché de producteurs et artisans, démonstrations de forge et vannerie, expositions, mini-ferme pédagogique, repas traditionnel. ■ AN

**955 374**

euros alloués, par délibération de l'Assemblée de Corse, à l'Université de Corse, chef de file du projet Gerhyco (Gestion raisonnée des ressources en eau et environnements aquatiques à l'interface montagne-littoral/Maintien fonctionnel des services hydro-écologiques insulaires en Corse)

**3,5**

M€ dont 2,5M€ au titre du fonctionnement et 1M€ au titre de l'investissement, c'est le montant annuel qui sera consacré au Schéma territorial d'aide à la réussite et à la vie étudiante durant la période 2019-2023 », approuvé par l'Assemblée de Corse lors de sa session de septembre.

**19**

collèges publics, sur les 29 de l'Académie de Corse, pour participer à la 2e édition de la Journée du droit dans les collèges, le 4 octobre. Organisée en partenariat avec les barreaux d'Ajaccio et de Bastia, elle vise à sensibiliser les élèves aux droits et devoirs et valoriser le rôle de l'avocat

# UN PARCOURS PÉDAGOGIQUE POUR LE MUSÉE DE BASTIÀ



Photo Christophe Giudicelli

**Le 1<sup>er</sup> octobre, le réseau Canopé de Corse, qui édite des ressources pédagogiques à destination du corps enseignant, a présenté sa dernière publication en partenariat avec la ville de Bastia. Il s'agit d'un guide que les professeurs peuvent utiliser pour visiter et découvrir les secrets des collections du musée de Bastia avec leurs élèves. L'objectif est pédagogique et répond aux attentes du programme scolaire**

**D**es chuchotements, plus forts que d'habitude, résonnent dans les couloirs et les salles du musée de Bastia. L'agitation est palpable, une vingtaine d'élèves de 5<sup>e</sup> du collège Simon-Vinciguerra explorent les lieux en petit groupe. Mais attention à ne pas s'y méprendre, les collégiens sont bel et bien en cours d'histoire. «On doit faire le tour des salles du musée afin de retrouver des couronnes qui ont été peintes sur les tableaux ou gravées sur des objets. On doit noter le nom de l'œuvre et expliquer ce que représente cette couronne» dit Juliette, sa fiche en main pour noter ses découvertes, avant de repartir vers une autre salle sous l'œil attentif de sa professeur d'histoire-géographie.

Ce jeu de piste, sous forme de chasse au trésor, est une création des équipes du réseau Canopé de Corse et du musée de Bastia. «Nous avons réalisé un guide, un parcours pédagogique composé de plusieurs fiches que les enseignants peuvent télécharger sur Educorsica. L'objectif est de leur donner un support, un document de travail avec toutes les informations sur les collections du musée mais aussi la bâtisse elle-même afin qu'ils puissent travailler dessus avec leurs élèves. En plus du jeu de piste, trois autres activités sont proposées, un jeu de questions-réponses, l'étude urbaine de la ville de Bastia et enfin l'étude d'une œuvre», explique Vincent Andriuzzi, responsable du réseau Canopé pour la Haute-Corse. La création de ce parcours pédagogique a duré environ un an «Nous avons fait des tests avec des élèves et des professeurs stagiaires mais surtout, il répond aux attentes du programme de l'Education nationale et s'adresse aussi bien aux écoliers qu'à des lycéens.» Avec ce guide, les enseignants ont la possibilité de construire eux-mêmes leurs propres séquences pédagogiques et d'adapter les séances et la visite du musée en fonction de leurs élèves. Pour Sylvain Gregori, directeur du musée de Bastia, qui a participé à cette élaboration «cela permet aux enseignants qui ne sont pas intéressés par les visites guidées que propose le musée de faire des visites libres.»

«C'est une autre manière d'apprendre» explique Jean-Marc Pellegrini enseignant au lycée Giocante de Casabianca qui a participé à la rédaction de ce parcours pédagogique sur le musée de Bastia. «Si nous avons choisi le parti-pris pédagogique du jeu et de créer des activités ludiques, c'est parce qu'il s'agit de la forme la plus englobante pour l'apprentissage. Nous sommes dans une autre dynamique. Dans un jeu, nous pouvons tout faire. Le fait de jouer, c'est aussi créer des rapports entre les élèves, il y a des discussions, de la compétition, ils se mettent aussi à l'épreuve. La première question qu'ils nous ont posé c'est "qu'est ce qu'on gagne?" ». Pour Vincent Andriuzzi, «le fait que le guide soit informatisé permet également de le compléter, avec des nouvelles séquences ou de nouvelles activités, plus facilement.»

«Nous ne sommes pas dans le virtuel» lance Marie-Elise Ucciani enseignante d'histoire-géographie au collège Simon Vinciguerra. «Ce qui est intéressant pour les élèves, c'est de devenir acteur. Ils partent à la découverte du musée, de leur patrimoine proche et des œuvres, en cherchant les couronnes sur les tableaux par exemple.» Et ce n'est pas toujours facile, raconte Francesca élève en 5<sup>e</sup> au collège Simon-Vinciguerra. «Il y a une couronne gravée sur un canon. Sur certains tableaux, elles sont très petites, on doit vraiment bien regarder, on doit vraiment s'intéresser à l'œuvre» Une façon de faire qui permet, selon elle, «de mieux connaître les œuvres du musée, de s'intéresser à la culture bastiaise mais également d'ailleurs, grâce aux dons du cardinal Fesch.»

C'est justement l'objectif du musée de Bastia: «Nous essayons d'enraciner la visite et la découverte du musée par les jeunes. C'est un travail sur le long terme» conclut Sylvain Gregori le directeur du musée.

Le réseau Canopé de Corse espère à l'avenir pouvoir créer et mettre en place des guides pédagogiques pour l'ensemble des musées insulaires. ■ Christophe GIUDICELLI



# L'EUTHANASIE LÉGALE EN FRANCE D'ICI 2020 ?

*Jean-Luc Romero-Michel, président de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD), était récemment à Bastia pour un colloque organisé par l'association Parolle Vive. Pour lui, la loi sur la fin de vie doit obligatoirement évoluer pour le bien des médecins et surtout des malades.*

«La loi s'occupe surtout des personnes qui sont autour du lit mais pas vraiment de la personne qui est en train de mourir.»

**Que dit, concrètement, l'actuelle loi Leonetti sur la fin de vie ?**

Aujourd'hui, nous avons une loi qui a été faite par des médecins pour des médecins. La loi s'occupe surtout des personnes qui sont autour du lit mais pas vraiment de la personne qui est en train de mourir. La loi, il est vrai, permet aux médecins de vous aider, mais dans certaines limites. Et puis, c'est toujours les médecins qui décident et c'est cela le vrai problème. Par exemple, vous écrivez des directives anticipées pour décider ce que vous souhaitez si vous n'êtes plus en capacité de le faire, mais si le médecin décide qu'elle ne sont pas appropriées, il n'est pas obligé de les appliquer. Si vos souffrances sont vraiment insupportables, la loi permet de pouvoir demander une sédation terminale. C'est quand même à votre médecin de décider s'il vous la fait ou pas. On vous endort, on arrête de vous alimenter, de vous hydrater et on attend que vous mouriez. Ça peut durer des semaines, on l'a d'ailleurs vu avec Vincent Lambert. On nous dit que les patients ne souffrent pas, mais en fait on n'en sait rien. Il n'y a pas d'étude qui le prouve. Il y a une grande hypocrisie dans la loi. Vous pouvez demander à pouvoir partir, sauf que le moment ce n'est pas vous qui le choisissez, on vous endort et on attend que vous mouriez. Ça peut être parfois extrêmement cruel.

Il faut savoir qu'il y a eu trois lois. C'est la preuve qu'elle n'est pas parfaite. On oublie de nous dire que M. Leonetti en a fait une en 2005, une en 2010 et une en 2016. Pourquoi changer autant de fois pour arriver au même résultat ? Tous les rapports montrent que la France est l'un des pays où l'on meurt le plus mal en Europe, voire dans l'OCDE. Quand les souffrances sont insupportables, il faut pouvoir accéder à l'euthanasie.

**Comment pourrait et devrait évoluer cette loi, selon vous ?**

En France, on s'occupe très bien du début de la vie et il faut continuer. Par contre, on dirait que la fin de vie n'intéresse personne. Il faut y mettre dans un premier temps de l'argent. Aujourd'hui, seulement 20% des personnes qui ont besoin de soins palliatifs peuvent en bénéficier. Comme par hasard, aux Pays-Bas, en Belgique, tout le monde peut y avoir accès et ce sont des pays qui ont légalisé l'euthanasie. Et puis il y a des situations dans lesquelles les soins palliatifs ne servent plus à rien. Il y a des gens qui n'en veulent plus. Ils savent qu'ils vont mourir dans quelques jours ou dans quelques semaines. Ils ont dit au revoir à leurs proches. Leur vie, c'est juste dormir et se réveiller. Ça peut avoir du sens pour certains, pour d'autres non. On doit leur permettre de pouvoir bénéficier d'une euthanasie ou d'un suicide assisté.

**Très concrètement, une euthanasie ou un suicide assisté encadré par la loi française, ça ressemblerait à quoi ?**

Dans votre chambre d'hôpital ou même dans votre maison, vous demandez à bénéficier d'une euthanasie. Un médecin aura fait vérifier par un autre médecin inconnu de vous que vous êtes vraiment très malade.

Il vérifie également qu'il s'agit bien de votre volonté et que personne ne vous influence, pour toucher plus rapidement un héritage par exemple. Il y a quand même un délai de réflexion, puis le médecin vient et vous demande une dernière fois si vous êtes sûr de vouloir partir. Si vous dites oui, vous dites au revoir à vos proches en prenant le temps qu'il faut et vous partez en quelques minutes sans aucune souffrance. C'est le cas en Suisse, la personne avale elle-même un produit ou déclenche elle-même une perfusion. Un médecin peut également le faire.

En Europe, les Pays-Bas ont été le premier pays, il y a plus de 20 ans à légaliser l'euthanasie. La Belgique, le Luxembourg aussi. Les autres pays n'ont pas de législation légalisant l'euthanasie mais les choses évoluent. L'Espagne pourrait prochainement la légaliser et en Italie, ça peut paraître incroyable, mais il y a en ce moment un grand débat sur la question de la fin de vie. La France risque d'être un jour entourée de pays qui donnent cette ultime liberté et nous de pas l'avoir.

«Tous les rapports montrent que la France est l'un des pays où l'on meurt le plus mal en Europe, voire dans l'OCDE. Quand les souffrances sont insupportables, il faut pouvoir accéder à l'euthanasie.»

**Il y a l'exemple de ces Français qui partent en Suisse pour mourir à l'aide du suicide assisté. Ces personnes vont mourir à plusieurs centaines de kilomètres de leur domicile, souvent seules.**

**Que vous évoque cette situation ?**

Tant mieux pour eux !! Ça me fait penser à une époque où les femmes devaient fuir la France pour se faire avorter ou encore faire des PMA à l'étranger. Mais c'est quand même très injuste. Si vous habitez en Corse et que vous n'avez pas d'argent, comment vous faites pour aller là bas ?

Ça coûte 11000€, un suicide assisté en Suisse. Il y a plein de personnes qui vivent avec des petites pensions, des RSA. Ceux qui ont de l'argent n'ont jamais de problème et vont trouver une solution. C'est ça qui est injuste. Partout le mot égalité est écrit sur les frontons des bâtiments publics. L'égalité, c'est que l'on va tous mourir... mais pas de la même manière et c'est scandaleux. Je n'ai pas envie de vouloir fuir mon pays pour mourir comme un paria. Les femmes disaient «*mon corps m'appartient*», nous disons «*ma mort m'appartient*».

«L'égalité, c'est que l'on va tous mourir... mais pas de la même manière et c'est scandaleux.»

**96% des Français sont favorables à l'euthanasie, dont 60% des médecins. La société française semble prête à la mise en place du suicide assisté. Électoralement, les élus ne prendraient pas vraiment de risque. Aujourd'hui, qu'est ce qui empêche de voter une telle loi ?**

Les grands médecins, que l'on voit tout le temps, n'y sont pas vraiment favorables et c'est un peu eux qui sont au pouvoir. Mais la chose positive en ce moment, c'est que pour la première fois, à l'Assemblée nationale, les députés sont majoritairement favorables,

notamment à droite où, avant, c'était un sujet tabou. Le problème c'est que nous avons une ministre de la Santé qui est absolument



## « L'affaire Vincent Lambert n'aurait jamais dû exister. Pour moi, les politiques sont responsables. »

opposée. Le lobby catholique met également tous ses moyens pour empêcher la mise en place d'une loi. C'est une contradiction, puisque le journal *La Croix* avait réalisé une étude qui estimait que 72% des catholiques pratiquants sont favorables à l'euthanasie. On voit bien que l'opinion est prête. Il faut que cela se déclenche maintenant au niveau national. On vient d'ouvrir les discussions sur la loi bioéthique, ce ne sera pas dedans. Mais un des rapporteurs Jean-Louis Tournaine a dit : « *On fait cette loi, après je souhaite que l'on puisse passer à la loi sur la fin de vie* ». On va se battre pour l'avoir. C'est une loi qui donne un droit en plus. C'est une loi qui n'enlève rien à personne et qui protège tout le monde. Quand on fixe des règles, on protège le plus faible et le plus faible, c'est celui qui meurt.

**On a vu, dans le cas Vincent Lambert, que l'affaire a été tranchée à de multiples reprises par la justice. Les décisions se contredisaient, elles ont provoqué un arrêt des soins, un redémarrage, puis encore un arrêt. Le droit n'est pas parfait et avec une nouvelle loi n'y a-t-il pas le risque de voir à nouveau des familles s'affronter devant les tribunaux?**

Si on nous avait écoutés, la situation de Vincent Lambert ne serait jamais arrivée. J'avais proposé à Jean Leonetti de copier la loi belge. Dans la loi belge, si vous êtes inconscient, si vous n'avez pas choisi de personne de confiance et que vous êtes dans un coma irréversible qui est-ce qui décide? Dans la loi française rien n'est prévu. C'est pour cela que la mère s'est opposée à l'épouse. Dans la loi belge, c'est simple. C'est l'épouse ou le conjoint. S'il n'y en a pas, ce sont les enfants adultes qui prennent les décisions, puis les parents. Tout cela en cascade, comme pour un héritage. Si on avait voté la

proposition qu'on faisait et qui ne parlait pas d'euthanasie, mais de seulement de qui décide, il n'y aurait pas eu cette affaire Vincent Lambert. Dans cette affaire, on a laissé décider les médecins à la demande de l'épouse, mais c'est la décision des médecins qui a été contestée. L'affaire Vincent Lambert n'aurait jamais dû exister. Pour moi, les politiques sont responsables. Je leur ai écrit en leur disant qu'il faut au moins voter un amendement sur qui prend la décision quand le patient est inconscient. Cela n'a pas encore été fait. C'est scandaleux.

**N'avez-vous pas peur que le suicide assisté devienne une mode et que la mort soit banalisée? Par exemple, qu'une personne âgée qui n'a plus vraiment l'envie de vivre mais qui en bonne santé puisse mettre fin à ses jours parce que c'est dans l'air du temps?**

Ça ne sera jamais une mode. Chacun d'entre nous a envie de vie, sauf qu'il y a un moment, lorsque l'on est atteint d'une maladie grave et que l'on souffre trop, où on peut en avoir marre et ce ne sera jamais banalisé. En Belgique les euthanasies représentent 2,5% des morts, 4,5% aux Pays-Bas. Ça restera toujours marginal. On nous avait dit la même chose pour l'avortement. Est-ce que toutes les femmes se font avorter?

**Quand cette loi pourrait-elle voir le jour?**

En 2020; après il y aura les échéances électorales et les politiques sont moins enclins à voter les réformes de société. ■

*Propos recueillis par Christophe Giudicelli*

**Savoir + : L'ADMD organise une réunion publique à Ajaccio le 12 octobre, à 14h, à l'hôtel Best Western.**

# La sélection de la rédaction

## Merendella Electronica

Porté par les associations Art & Noces troubles (ANT) et La Clarté, en partenariat avec la Ville d'Ajaccio, cet événement musical, ludique et gourmand vise à mettre en valeur le travail d'artistes, d'associations (Awaka, Parolla di a ghjuventù) et de producteurs ou d'artisans des métiers de bouche corses. Il propose ainsi de déguster en plein air, face à la mer, un repas cuisiné uniquement à partir de produits locaux (veau, œufs, fruits de saison, nuciola, etc) et pour la plupart, bio, tout en écoutant de la musique électronique. Autour du site, où sont également organisés des ateliers créatifs et des jeux plus particulièrement destinés aux enfants, une installation artistique. En soirée (20h30) une séance « Ciné-mix » -un projet réunissant ANT et la Cinémathèque de Corse qui permet de redécouvrir des films muets ayant trait à la Corse et dont la bande-son a été totalement réécrite par des artistes électroniques insulaires- avec, pour cette merendella, la projection de *Romanetti ou le roi du maquis*, un film de 1924 réalisé par Gennaro Dini qui s'accompagne d'une composition en live du musicien et plasticien Orso (L'etrange-atelier).

Le 6 octobre, de 10h30 à 22h. Place Miot, Ajaccio. 📍 [espace-diamant.ajaccio.fr](http://espace-diamant.ajaccio.fr)



## Che Sudaka

Lorsque deux Colombiens rencontrent deux Argentins en 2002, dans le barri Gòtic, un des quartiers populaires du vieux Barcelone, il en résulte ce groupe remuant. Il doit son nom à l'interjection « Che », terme d'origine mapuche qu'on pourrait traduire par « gars » et que les Argentins utilisent volontiers pour interpeler un ami, un compère ; et au mot « Sudakas » utilisé en Espagne, avec une connotation péjorative, pour désigner les immigrants sud-américains. Car s'ils sont désormais invités à se produire sur les scènes de plus de 40 pays, si on leur déroule le tapis rouge dans les festivals de musique internationaux, ces quatre musiciens qui ont débuté leur carrière dans la rue peuvent parler en connaissance de cause ce que peut être la vie d'un immigré sans papiers et de l'accueil parfois défiant ou même hostile qui peut lui être réservé lorsqu'il n'a pas la chance de devenir un artiste reconnu que tout le monde n'a alors cesse de revendiquer. Leur premier titre enregistré [en 2008, sur la compilation *La Colifata*, suite à leur rencontre avec Manu Chao] s'appelait du reste *Sin papeles* [Sans papiers]. Fougueuse, festive, la musique de Che Sudaka se nourrit du folklore sud-américain, notamment de la cumbia colombienne, mais elle puise aussi dans des styles tels que le ska ou encore le punk, avec des clin d'œil en direction de groupes comme The Clash, Los Fabulosos Cadillacs ou La Mano Negra.

Le 12 octobre, 21h. L'Aghja, Ajaccio. 📞 04 95 20 41 15 & [www.aghja.com](http://www.aghja.com)



## In the same boat

Né à Rome en 1962, le photographe-reporter Francesco Zizola a commencé dans les années 1980 à couvrir les principaux conflits mondiaux. Son travail lui a valu de recevoir de nombreux prix -parmi lesquels 10 World press photo et 6 Picture of the year international- récompensant tout autant son style très personnel que son engagement éthique et l'attention particulière qu'il accorde au fait de montrer les conséquences sociales et humanitaires des événements dont il a été le témoin. Membre fondateur de l'agence Noor Image, un collectif d'auteurs qui enquêtent, documentent et témoignent de la réalité pour contribuer à une meilleure compréhension du monde grâce au support photographique et visuel, il a publié sept albums, dont *Uno sguardo inadeguato* [2013], *Iraq* [2007], *Né quelque part* [2004] et *États d'enfances* [1999] dédiés à la condition de l'enfance dans divers pays du monde. Il a également réalisé *As if we were tuna* [titre qui se réfère à une citation tirée des *Perses* d'Eschyle], un court-métrage où, au travers d'un témoignage sur cette pêche traditionnelle qu'est la mattanza, méthode « ancienne et durable » qu'il oppose aux pratiques de pêche industrielle, il propose également proposer « une métaphore du conflit éternel entre l'homme et la nature, une réflexion sur l'orgueil des hommes ». La série *In the Same Boat* [ 30 photographies noir et blanc et un film ], récompensée en 2016 par le deuxième prix World press photos a été réalisée en 2015, à bord du Bourbon Argos, un des trois navires affrétés par Médecins sans frontières pour prêter main forte aux opérations en mer menées par les autorités italiennes, afin de secourir les migrants. Le photographe a ainsi assisté au sauvetage de plus de 3000 vies humaines. Une partie de l'exposition, présentée par le Centre méditerranéen de la photographie, est consacrée à une installation multimedia, *The yellow line*, qui immerge le spectateur dans un flux humain ininterrompu, puis à le placer dans le rôle d'un observateur détaché, impavide.

Jusqu'au 26 octobre. Centre culturel Una Volta, Bastia. 📞 04 95 32 12 81 & [una-volta.com/](http://una-volta.com/)





UNE EXPÉRIENCE UNIQUE

[www.spascorse.com](http://www.spascorse.com)

06 73 54 19 19

**LE PLUS GRAND  
SHOWROOM  
EN CORSE**

**CORSE PISCINE & SPAS**

Zone Industrielle de Travo,  
Face à la Base Aérienne 126,  
20240 Ventiseri

**AGIR  
PLUS**

## **SOLUTION TRAVAUX BONIFIÉS** **ISOLATION, EAU CHAUDE, CHAUFFAGE...**

Bénéficiez d'une prime bonifiée en vérifiant  
votre éligibilité sur **corse.edf.fr**



L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.

Programme en faveur de la maîtrise de la demande en énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.